

Quelles utilisations du glyphosate dans les exploitations françaises, et pourquoi ?

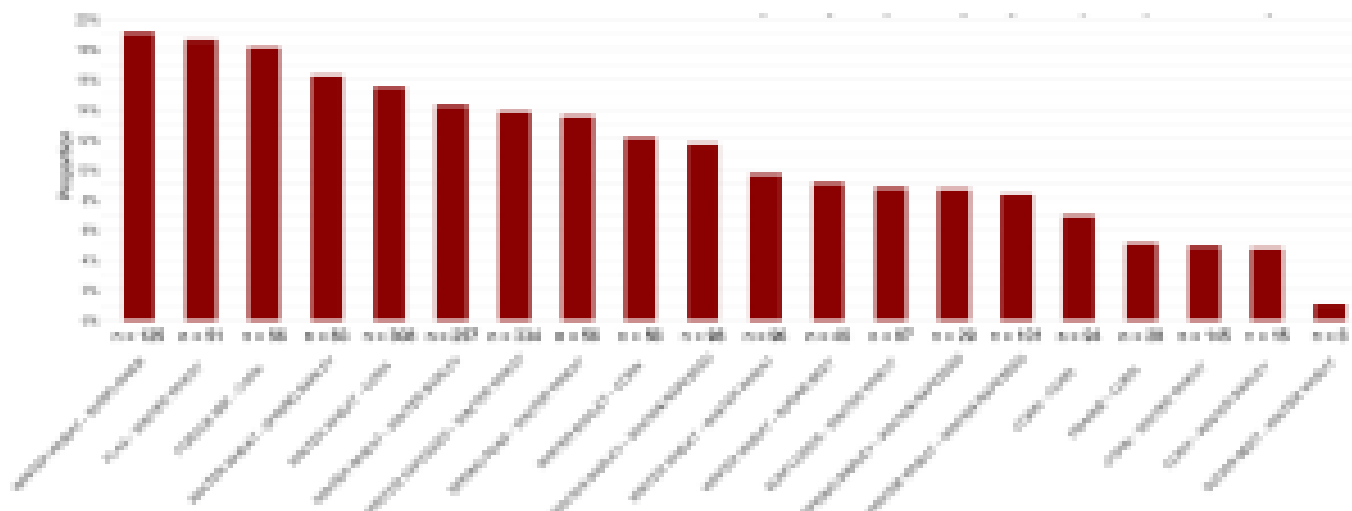
9 juillet 2026

Un article de la revue *Crop Protection*, à paraître en octobre 2026, analyse les utilisations du glyphosate dans les exploitations françaises de grandes cultures et de polyculture élevage. Il étudie aussi son rôle dans la conduite agronomique des parcelles. Utilisé comme herbicide systémique depuis 1974, le glyphosate est dans le domaine public depuis 2000. Conséquence de sa large utilisation, un nombre croissant d'adventices développent des résistances, y compris en France. Par ailleurs, ses impacts sur l'environnement et la santé publique inquiètent de plus en plus, du fait des doses élevées appliquées et des vastes surfaces concernées. En France, compte tenu de ces préoccupations, les premières restrictions ont été décidées en 2021. Pour activer les bons leviers agronomiques et réglementaires, il convient de mieux comprendre quand, comment et pourquoi il est utilisé.

Dans ce but, les chercheurs ont utilisé les données du [réseau national DEPHY](#), fournies par les agriculteurs volontaires de 900 exploitations de grandes cultures ou de polyculture élevage, de 2010 à 2021. Le glyphosate étant essentiellement utilisé en interculture, les auteurs se sont intéressés aux successions culturales sur chaque parcelle. Le nombre et la temporalité des passages ainsi que les quantités épandues ont été analysées avec un modèle économétrique, en fonction notamment des paires de cultures se succédant en interculture, des modalités de travail du sol, de la campagne culturale et de la localisation des parcelles.

Les résultats révèlent une diminution globale de la fréquence des traitements sur la période, mais avec des doses qui augmentent pour lutter contre les adventices vivaces. Au total, 9 % des enchaînements culturaux ont été traités au glyphosate, avec une probabilité d'application très liée aux successions d'espèces (figure). En particulier, la succession blé d'hiver-tournesol augmente l'occurrence du traitement de 80 % par rapport à la référence (maïs-blé d'hiver avec labour et sans culture intermédiaire). L'enchaînement lin-blé d'hiver l'augmente de 75 %. Ce type de successions culturales, caractérisée par des fenêtres d'intervention courtes et laissant peu de temps pour la préparation du lit de semences de la culture suivante, augmente ainsi la dépendance au glyphosate. Le contrôle des repousses de blé d'hiver, qui peuvent héberger des agents pathogènes nuisibles aux autres céréales, est un autre facteur expliquant la persistance du recours au glyphosate. Enfin, la destruction des prairies temporaires représente 7,2 % des applications.

Part des parcelles traitées au glyphosate, selon les successions culturales, au sein du réseau DEPHY



Source : Crop Protection

Lecture : pour chacune des 20 successions culturales les plus fréquemment rencontrées dans les 900 fermes du réseau sur la période étudiée (2010-2021), la part des parcelles traitées au glyphosate est représentée (histogramme rouge) et le nombre de parcelles correspondantes est indiqué (n). On lit par exemple que 19 % des parcelles en blé d'hiver-tournesol ont été traitées au glyphosate, soit 125 parcelles.

Les modalités de travail du sol influencent aussi la probabilité d'utiliser du glyphosate. Comme on pouvait s'y attendre, le travail simplifié du sol renforce le recours à l'herbicide, par rapport à une conduite avec labour. En revanche, aucune différence significative n'est détectée entre les différents régimes sans labour (travail profond sans retournement, travail superficiel peu ou très fréquent). Cela suggère que certains agriculteurs utilisent le glyphosate en complément du travail du sol pour gagner du temps ou avancer leurs opérations culturales, dans une logique d'optimisation de leur organisation plutôt que dans une stricte nécessité agronomique.

Jean-Noël Depeyrot, Centre d'études et de prospective

Source : [Crop Protection](#)